

**Allocution de M. Xavier DARCOS,
Ministre délégué à la Coopération, au Développement
et à la Francophonie,
lors de la Conférence des Petits Etats insulaires
en développement (PEID)**

Maurice, les 13-14 janvier 2005

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens en premier lieu à remercier et féliciter très chaleureusement les autorités mauriciennes pour avoir organisé avec succès cette conférence des Nations Unies.

Le récent raz-de-marée qui a dramatiquement frappé l'ensemble de l'Océan indien nous a tristement rappelé combien les pays sont vulnérables face aux catastrophes naturelles et plus encore les pays en développement et, parmi eux, les Etats insulaires. Je veux redire ici la totale solidarité de la France envers les victimes et les pays touchés par cette catastrophe.

La France a engagé à ce stade près de 50 millions d'euros pour faire face à l'urgence, dont une vingtaine par le canal des institutions des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge. Nous allons soutenir la semaine prochaine, dans le cadre de la Conférence mondiale de Kobé sur la prévention des catastrophes, la mise en place d'un système d'alerte précoce dans l'Océan indien, sur le modèle de celui qui est déjà en place dans le Pacifique.

La France est disposée à assumer toute sa part de responsabilité dans les trois océans où se trouvent, je le rappelle, des départements et des territoires français.

Pour ce qui concerne l'Océan indien, nous assurons plusieurs responsabilités régionales

- depuis 1993, le Centre des cyclones tropicaux de la Réunion assure les fonctions de Centre météorologique régional spécialisé dans le cadre de l'Organisation météorologique mondiale ;
- depuis 1999, la Croix-Rouge française a mis en place un programme de « Préparation et réponses face aux désastres » et a implanté sur l'île de la Réunion une « Plate-forme d'intervention régionale pour l'Océan indien ».

Mesdames et Messieurs, la présente Conférence s'inscrit dans une actualité tragique. Elle procède aussi d'un engagement de la communauté internationale en faveur du développement durable des Petits Etats insulaires en développement -les PEID- depuis le premier Sommet du type en 1994 et l'adoption du

« Plan de la Barbade ». Depuis cette date, l'effort de la coopération bilatérale française en faveur des PEID s'est élevé à plus de 350 millions d'euros.

Lors du Sommet de New York de 2000, le développement des PEID a été inscrit au nombre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La Conférence d'aujourd'hui doit donc être également perçue comme un élément de préparation du Sommet de septembre 2005 qui évaluera le chemin parcouru vers la réalisation des Objectifs du Millénaire.

La France attend que tous les pays renouvellent leur engagement et élaborent des actions concrètes, notamment grâce à la mobilisation de ressources. Nous savons que pour atteindre les objectifs du Millénaire, nous devons mobiliser, chaque année, 50 milliards de dollars de plus qu'aujourd'hui. La France s'est engagée à relever son aide publique au développement à 0,5% de son PNB en 2007 et à 0,7% en 2012.

Au-delà de cet effort, la France, par la voix du Président Jacques Chirac, milite pour la mise en place de mécanismes de financements innovants. Dans la continuité du Sommet de septembre 2004 contre la faim et la pauvreté, à l'ONU, nous espérons pouvoir mettre en place un projet pilote dans les prochains mois.

Le Sommet de Johannesburg de 2002, a rappelé que les PEID étaient un cas particulier pour l'environnement et pour le développement. A travers le concept de développement durable, c'est la nécessité d'une approche globale qui est fortement suggérée, alliant

l'impératif d'essor économique et de progrès social et la nécessité d'une gestion raisonnée des ressources naturelles, rares et donc épuisables.

Les gouvernements et les populations des îles, pour leur part, sont pleinement conscients que la préservation des ressources environnementales, qui constitue l'un des objectifs du Millénaire, est une condition du développement.

La dégradation de l'environnement constitue probablement l'une des menaces les plus importantes pour chacun de nos pays et pour la planète tout entière. Dans ce contexte, la lutte contre les effets des changements climatiques est essentielle, et il nous faut saluer l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Au-delà, il nous faut construire une capacité de réponse forte aux défis de l'environnement, pour le développement durable. C'est tout le sens de la proposition de la France de transformer le Programme des Nations unies pour l'environnement en une agence spécialisée des Nations unies, une ONUUE.

Mesdames et Messieurs, nous pouvons nous féliciter des progrès accomplis depuis dix ans. Mais une tâche considérable est encore devant nous. Soyez assurés que la France y prendra toute sa part.

Je vous remercie./.